



Conduite en état d'ivresse

Par **coxy**, le **15/12/2008 à 10:22**

Mon ami a été arrêté pour conduite en état d'ivresse. Son taux était de 0.48 (soit 0.96). Peut-il prétendre à l'obtention d'un permis blanc ? Je trouve plusieurs sources contradictoires sur internet. Autre question, dans ce cas, les forces de l'ordre procèdent-elles à un dépistage de stupéfiant automatiquement ? (cannabis, cocaïne...) Ils lui ont fait faire une prise de sang, est-ce seulement pour déterminer le taux d'alcoolémie ?

Merci pour votre aide

Par **Tisuisse**, le **16/12/2008 à 08:37**

Bonjour,

Un bonjour en arrivant est toujours apprécié sur ce forum.

Vous nous donnez 2 mesures d'alcoolémie mais, pour la compréhension de tous, il faut aussi donner les unités de mesure. Donc, si je traduit bien, la première mesure est de 0,48 milligramme d'alcool par litre d'air expiré ce qui nous donne l'équivalent de la 2e mesure qui est de 0,96 gramme par litre de sang.

Il ne peut pas prétendre au permis aménagé, il est supprimé pour certaines infractions dont l'alcoolémie.

La prise de sang est probablement destinée à la recherche de traces de stupéfiant. Si il y en a, je ne donne pas cher de son permis.

Pour en savoir plus, vous avez en tête de ce forum de droit routier, un grand nombre de post-it dont certains traitent de ces sujets. Lisez-les puis revenez sur cette file, en cliquant sur **REPENDRE** si vous avez besoin d'autres renseignements. Nous nous efforcerons d'y répondre.